

Le 6ème Baromètre du temps partagé confirme la montée en puissance de ce mode de travail

Dans un contexte sanitaire et économique incertain, le temps partagé permet aux entreprises de maintenir le cap en faisant appel à des professionnels expérimentés.

Pour la sixième année consécutive, le [Baromètre du temps partagé](#) dresse un état des lieux de ce mode de travail qui séduit de plus en plus.

Pourquoi ? Parce qu'il est flexible, qu'il permet aux entreprises de bénéficier d'expertises pointues, et parce qu'il offre aux intervenants un précieux équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.



Le Baromètre : un tour d'horizon essentiel

Chaque année, le [Portail du temps partagé](#) et ses partenaires publient le Baromètre du temps partagé. Cette étude a été réalisée à partir d'un questionnaire transmis à l'ensemble des professionnels du temps partagé. Cette année, le Baromètre confirme les tendances constatées les années précédentes, dont l'adhésion grandissante des entreprises à ce mode de travail, et le fait que la majorité des intervenants en temps partagé sont des professionnels aguerris.

Le Baromètre révèle également les motivations des professionnels qui optent pour le travail à temps partagé. Une nouvelle tendance se dessine avec la mise en avant de l'équilibre vie professionnelle et vie privée pour plus d'un quart des répondants, sans doute liée à l'impact de la pandémie sur la société et le monde du travail.

Profil des professionnels à temps partagé

Le baromètre permet d'esquisser le profil des personnes qui ont choisi ce mode de travail. Plus d'un professionnel à temps partagé sur deux (56 %) est âgé de plus de 50 ans. Les 40 à 49 ans représentent 25 % des professionnels à temps partagé, et les moins de 30 ans 19 %.

L'étude révèle également que dans ce mode de travail, la parité règne, avec 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Enfin, les indépendants restent les plus nombreux à opter pour le temps partagé (57 %). Ils sont suivis par les salariés (24 %), par les professionnels en portage salarial (9 %), et enfin par les personnes en pluriactivité, qui cumulent plusieurs statuts. Les cadres sont les plus nombreux (81 %) à choisir ce mode de travail.

La moitié des intervenants ont de 1 à 5 ans d'ancienneté dans le temps partagé. 34 % se sont mis au temps partagé en 2020, ce qui est peut-être une des conséquences de la pandémie.



The screenshot shows the homepage of 'LE PORTAIL DU TEMPS PARTAGÉ'. The header includes the site logo, navigation menus for 'ACCUEIL', 'ACTUALITES', 'ETUDES', 'LES ACTEURS', and 'QUI SOMMES-NOUS?', and logos for 'DCPilot' and 'GROUPE finaxir'. The main content area features a 'A LA UNE' section with a featured article titled 'Baromètre 2021 du Travail à temps partagé!' dated 6 février 2021. The article text states: 'Les tendances des années précédentes se confirment ainsi : Les entreprises adhèrent pleinement à ce mode de travail pour la flexibilité (25 %) et l'expertise plus pointue (26 %) de ces professionnels à temps partagé. Voir le Baromètre 2021'. To the right, a 'NEWS' section lists several other articles with dates from 6 février 2021 to 22 janvier 2021. At the bottom, there are three sections: 'ACTEURS DU TEMPS PARTAGE', 'GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS' (A travers une structure tiers), 'MULTI-SALARIAT' (Un salarié, plusieurs employeurs), and 'SOCIÉTÉS DE TEMPS PARTAGE' (En prestation de service).

Où, quand et pourquoi interviennent les professionnels en temps partagé ?

28 % des professionnels à temps partagé interviennent dans de grandes agglomérations en région, 46 % en régions, hors grandes agglomérations, et 25 % en Île-de-France.

Tous les domaines d'activité sont concernés, à commencer par les ressources humaines (23 %) et le secteur commercial/marketing (23 %). En troisième position viennent la finance et la gestion (13 %), puis l'industrie (9.6 %), l'administratif (9.2 %) et la communication (6.9 %). Les autres professionnels interviennent dans les domaines de la communication, de la qualité, sécurité et environnement, de l'informatique, des achats et logistique.

Le temps d'intervention en entreprise varie beaucoup : 20 % des intervenants travaillent uniquement (ou quasiment) à temps partagé. Pour 44 % des répondants, le temps partagé représente moins de 10 jours de travail par mois. 27 % des personnes interrogées disent intervenir de 10 à 15 jours par moi en temps partagé.

Zoom sur les motivations des professionnels et des entreprises

Plus de la moitié des répondants (58 %) disent avoir choisi le temps partagé pour tester une nouvelle façon de travailler. Pour 20 %, ce mode de travail est simplement une opportunité du moment, et, pour 18 %, une façon de revenir sur le monde du travail. Plus de 9 personnes sur 10 (94 %) souhaitent rester à temps partagé.

Le Baromètre met en lumière les avantages du temps partagé pour les professionnels : diversité des missions, équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, autonomie, mutualisation des risques sur plusieurs entreprises, et revenus récurrents.

Pour les entreprises, les avantages sont les suivants :



- Profiter d'une expertise plus pointue sur certaines compétences (26 %) ;
- Bénéficier d'une solution flexible (25 %) ;
- Mieux maîtriser les coûts (21 %) ;
- Possibilité de déléguer le pilotage de certains projets (15 %) ;
- Implication des professionnels dans la durée (13 %).

À propos du Portail du Temps partagé

Le Portail du Temps partagé est le média référent de toutes les formes et structures de travail à temps partagé en France. Il a été fondé en 2014 par David Bibard, contrôleur de gestion à temps partagé, suite au succès de son blog consacré au temps partagé.

La plateforme propose du contenu inédit et une newsletter mensuelle intitulée « La lettre du temps partagé ». Elle vise à informer les professionnels et à permettre aux entreprises d'accéder aux compétences d'intervenants pour booster leur gestion, production et développement.

Nous, partenaires et ambassadeurs du Portail avons la conviction que le Travail à temps partagé est une alternative d'avenir pour l'emploi comme pour les organisations, en associant flexibilité et maîtrise des coûts.

Pour en savoir plus

Le Baromètre : <http://www.le-portail-du-temps-partage.fr/etudes/le-barometre-du-travail-a-temps-partage/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/le-portail-du-temps-partage>